



BP 25
61400 MORTAGNE-AU-PERCHE
Tél : 02.33.85.35.80
Fax : 02.33.85.35.89

RELEVÉ DE DÉCISIONS du Conseil de communauté du 20/01/2012

Lors de la séance du 20/01/2012, le Conseil de communauté du bassin de Mortagne au Perche a examiné les points suivants :

1. MODIFICATION DES STATUTS DU SIDTP

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité** :
ACCEPTE les modifications des statuts du Syndicat Intercommunal pour le Développement du Territoire du Perche (SIDTP), comme suit :

Article 3 : " Dans la continuité de ses missions, le SIDTP exerce la compétence élaboration, approbation, suivi, révision du Schéma de Cohérence Territoriale."

Article 1 " En application des articles (remplacer L5721.1 par L5711.1) et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ..."

Article 8 " Le Bureau est composé de (remplacer 27 par 25 membres)..."

Cette modification a pour principal objet la création d'un SCOT à l'échelle du Pays du Perche Ornaïs.

2. ADHESION DE LA CDC A PERCH' SEZAM

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité** :
DÉCIDE d'adhérer au pass numérique "Perche' Sezam" pour la piscine intercommunale de Mortagne au Perche.

3. ACCEPTATION DES CHEQUES CESU EN PAIEMENT DES PRESTATIONS DE LA MAISON PETITE ENFANCE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité** :
DÉCIDE d'accepter les Chèques Emploi Service Universel (CESU) à montant prédéfini à l'exclusion des CESU bancaires,

AUTORISE le Président ou le Vice-président Monsieur Jacki DESOUCHE à signer tout document relatif à ce dossier.

4. REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE ST LANGIS LES MORTAGNE DES FACTURES DE FOURNITURE DE SEL

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :
DÉCIDE de rembourser la somme de 1.426,10 € à la commune de St Langis lès Mortagne, correspondant au montant des factures du sel de déneigement.

5. CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

SUPPRIME le poste CAE, à temps complet, à la Maison de la petite enfance, à compter du 14 avril 2012,

DECIDE de créer un poste d'Adjoint Technique de 2nde classe, à temps complet, à la Maison de la petite enfance, à compter du 14 avril 2012,

SUPPRIME le poste d'Educateur Territorial des APS, à temps complet, à la piscine de Mortagne au Perche, dès l'approbation de la CAP catégorie B,

DECIDE de créer un poste d'Educateur Principal de 2nde classe des APS, à temps complet, à la piscine de Mortagne au Perche, dès approbation de la CAP catégorie B,

SUPPRIME le poste d'Adjoint technique de 2nde classe, à temps complet, à l'école de Bazoches sur Hoëne, à compter du 1^{er} février 2012,

DECIDE de créer un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe, à temps complet, à l'école de Bazoches sur Hoëne, à compter du 1^{er} février 2012,

DECIDE de créer un poste fonctionnel de Directeur Général des Services, à temps non complet (28/35^{ème}), à la Communauté de communes du bassin de Mortagne au Perche, à compter du 1^{er} février 2012,

DIT que les crédits sont prévus au budget, au chapitre 012 « charges de personnel ».

6. RENOUELEMENT DU CONTRAT " ENFANCE ET JEUNESSE " 2012 / 2015 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALES DE L'ORNE ET LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité** :

AUTORISE le Président à solliciter le renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse pour 4 ans, afin de maintenir les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), pour les actions inscrites au contrat et à signer la nouvelle convention.

7. APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DU PLUI

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à la majorité moins une voix contre** :

APPROUVE le dossier de consultation des entreprises pour la réalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) du territoire de la Communauté du bassin de Mortagne au Perche.

8. MODIFICATION DU PERIMETRE DU SITE NATURA 2000 (BOIS ET COTEAUX DE L'OUEST DE MORTAGNE AU PERCHE)

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

EMET un avis favorable à la modification des périmètres du site Natura 2000 "Bois et coteaux à l'Ouest de Mortagne au Perche", telle que présentée dans le courrier de Monsieur le Préfet de l'Orne du 5 décembre 2011.

9. CONVENTION AVEC LE SERVICE DU CADASTRE POUR LA NUMERISATION DES PLANS CADASTRAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :
APPROUVE les termes de la convention relative à la numérisation du cadastre,

AUTORISE Monsieur le Président ou le Vice-président Monsieur Jacki DESOUCHE à signer celle-ci.

10. ACQUISITION DU TERRAIN D'ASSIETTE DU POSTE DE RELEVEMENT " CHEMIN DES LOGES " A ST LANGIS LES MORTAGNE

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :
DECIDE d'acquérir le terrain d'assiette du poste de relèvement du Chemin des Loges, cadastré C 752 sur la commune de St Langis lès Mortagne, d'une contenance de 35 ca , pour 8 € / le m², frais d'acte en sus,

DESIGNE Maître GERVAIS de l'Office Notarial de Mortagne au Perche pour rédiger l'acte,

AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur DESOUCHE, Vice-président, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

11. COMPTE RENDU DES POUVOIRS DELEGUES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité** :
PREND ACTE de l'exercice des pouvoirs délégués.

*** Les délibérations prises par le Bureau sont les suivantes :**

2011/16 : réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne Prévoyance Normandie

2011/17 : admission en non valeur de titre de recettes émis dans le cadre du budget "assainissement collectif "

*** Les décisions prises par le Président sont les suivantes :**

2011/78 : contrat pour la dématérialisation des actes administratifs avec la société SEGILOG

2011/79 : passation d'un contrat de mission de coordination SPS concernant l'extension du réseau d'assainissement de St Hilaire le Châtel

2011/80 : passation d'un contrat de vérification technique des installations électriques de la STEP de Bazoches sur Hoëne

2012/01 : contrat de prestations de services pour la conception, la réalisation et la maintenance du site internet de la Communauté de communes du bassin de Mortagne au Perche

Fait à Mortagne, le 23/01/2012

Le Président
Monsieur Jean Claude LENOIR